



Appel à projets pour la labellisation « Génération 2024 » - Campagne 2022-2023

Du 09/11/2022 au 01/04/2023

Depuis le développement du label « Génération 2024 » en 2017, 93 établissements dans notre académie (dont 51 dans le premier degré) ont déjà réalisé des projets éducatifs ambitieux afin de promouvoir les pratiques physiques et sportives et de favoriser des partenariats avec les acteurs du mouvement sportif.

Ainsi, la transmission de certaines valeurs et plus précisément l'éducation à l'engagement valorise, la construction de principes et de repères communs à travers le développement de passerelles entre le monde scolaire et le sport civil.

Dans cette perspective et à un peu moins de 630 jours des Jeux Olympiques de Paris, la labellisation « Génération 2024 » se poursuit autour de plusieurs objectifs pour lesquels l'implication des élèves, dans des formes et des degrés adaptés, améliore la continuité des parcours d'éducation et de formation.

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire :

En complément des enseignements scolaires et en particulier de l'éducation physique et sportive (EPS), des partenariats avec les nombreuses associations sportives locales, en lien avec leurs fédérations, peuvent être mis en place afin d'engager les jeunes citoyens sur des approches éducatives ciblées telles que la santé, la responsabilité ou encore le vivre ensemble.

Ainsi, ces pratiques offrent la possibilité de découvrir et d'approfondir, par l'activité physique et sportive et les projets éducatifs sous-jacents, des enjeux de société importants.


A l'école primaire, le dispositif de 30 min d'Activité Physique Quotidienne peut s'intégrer pleinement dans l'emploi du temps hebdomadaire sur des temps de récréation et/ou périscolaires.

La mise en place des "coupons Génération 2024" d'une valeur de 300 euros, donnés aux écoles labellisées va dans ce sens : le partenariat avec les clubs locaux.

2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques :

Chaque équipe pédagogique peut participer à plusieurs temps forts qui rythment l'année scolaire.

La journée nationale du sport scolaire, avec l'UNSS ou l'USEP, reste un moment privilégié pour faire connaître la vitalité des actions des associations sportives d'école et d'établissement et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves et de leurs familles.

La semaine olympique et paralympique se déroulera du 3 au 8 avril 2023 sur la **thématique de l'inclusion**. Elle favorisera la construction d'un regard ouvert et lucide sur les valeurs portées par le sport et l'olympisme. [Vous pouvez vous inscrire sur ce formulaire](#) .

A chaque fin d'année, la journée olympique et paralympique du 23 juin s'appuie sur trois piliers "bouger, apprendre et découvrir" pour encourager les pratiques.

3. Adapter les parcours des sportifs de haut niveau :

Les sportifs de haut niveau dans un établissement scolaire s'orientent vers un double projet exigeant où l'excellence sportive d'une part et la réussite éducative et professionnelle d'autre part sont recherchées. Les équipes pédagogiques qui les accueillent sont amenées à aménager leur scolarité et développer certains dispositifs en lien avec les différents services académiques, et ceux de la

CARDIE notamment.

4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements :

Lorsque les équipements sportifs implantés au sein des écoles et des établissements scolaires ne sont pas utilisés pour des besoins scolaires (soir, week-end, vacances), des associations ou clubs peuvent les utiliser. Des conventions entre les parties concernées définissent alors les conditions de fonctionnement et de pratiques.

Quelques points d'appuis :

Le label Génération 2024 vous donne droit et accès à plusieurs offres et services.

L'intervention dans votre établissement de sportifs de haut niveau, accompagnés par le Conseil régional, peut être organisée.

Également, certaines associations, en lien notamment avec l'Agence régionale de santé, peuvent favoriser certaines sensibilisations (alimentation, lutte contre le dopage, etc.) pour des publics spécifiques (par exemple, élèves de sections d'excellence sportive).

Des "coupons Génération 2024" d'une valeur de 300 euros sont alloués à l'école pour réaliser un projet avec un club sportif local.

Enfin, un accompagnement du Comité régional olympique et sportif dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique est proposé.

Vous trouverez le cahier des charges de ce label en fichier joint. Pour les écoles, l'affiliation à l'USEP est obligatoire pour bénéficier de ce label. Pour les établissements du second degré, l'UNSS constitue un ancrage important pour la valorisation des dispositifs mis en place.

Formulaire à compléter sur « Démarches simplifiées » :

Comme les années précédentes, une procédure dématérialisée a été réalisée sur cette plateforme nationale pour faciliter le recueil et le suivi des dossiers remontés par les établissements candidats.

- Pour ce faire, chacun est donc invité à s'inscrire et à [remplir le formulaire en se connectant](#)  **avant le 1er avril 2023.**

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint le document en fichier texte pour préparer votre candidature. Également, un tutoriel vous explique les premières étapes de l'inscription nécessaire à l'utilisation de l'application nationale.

Thématique :

Éducation physique et sportive

Partenaires :

Pour vous accompagner dans la démarche, vous pouvez contacter :

- L'USEP 44 : usep44@laligue44.org
- Jérôme HENRY, chargé de mission développement du sport scolaire : Jerome.Henry@ac-nantes.fr
- Les conseillers pédagogiques départementaux en EPS : ce.cpd-eps44@ac-nantes.fr

M.A.J. le 13/01/2023

À télécharger

- [Cahier des charges « Génération 2024 » .pdf - 648 ko](#)
- [Brouillon au format word du dossier à compléter sur la plateforme « Démarches simplifiées » .docx - 775 ko](#)
- [Tutoriel pour vous accompagner dans la procédure à réaliser sur la plateforme .pdf - 1154 ko](#)

Destinataires

. Tous les personnels du premier et second degré 44